



En réponse à nos propos liminaires, le chef de service de la gestion fiscale **s'est défendu d'avoir fait des géomètres une variable d'ajustement en matière d'emplois** expliquant que celle-ci ne pourrait trouver à s'exercer sur un peu plus d'un millier d'emplois de géomètres seulement.

Pourtant bon nombre de directions ne sont pas gênées lors de l'exercice emplois 2023 ! **F.O.-DGFIP** a rappelé que **trop de directions cantonnaient encore les géomètres à des tâches administratives** et qu'il convenait de réaffirmer leurs missions de terrain.

Pour le chef de service, l'objectif de ce GT est de prendre en compte l'apport de nouveaux outils de manière efficiente avec le souhait de remplacer l'homme par la machine afin que les **nouveaux outils** soient des éléments facilitants pour les géomètres. S'il s'est dit conscient de l'apport d'aller sur le terrain en terme de qualité mais **constate, « sans vouloir être cruel », que le foncier innovant a permis de détecter 146 000 piscines non détectées par le travail des géomètres.**

F.O.-DGFIP a tenu à lui rappeler que la Direction Générale avait ciblé, au travers des **Plans d'Action Cadastraux Départementaux 2021 et 2022**, les levés emblématiques en priorité. Par contre, **les levés de piscines n'y figuraient pas**. Reprocher aux géomètres de ne pas avoir relevé les piscines, c'est donc feindre d'ignorer les ordres que la DG nous a donné.

ET L'HUMAIN DANS TOUT ÇA ?

En matière RH, la situation des géomètres est compliquée depuis ces dernières années. **La DG avoue sans complexe avoir organisé la répartition de la vacance**, pour éviter que celle-ci ne se concentre sur certains départements.

Elle précise que l'évaluation des emplois cibles, département par département, permettra de sortir de cette situation désagréable pour les géomètres qui ont l'impression

qu'il y a des emplois vacants. Par ailleurs, question se pose encore sur **l'attractivité de certains départements**.

Le sous-directeur en charge des effectifs, parcours et compétences évoque même **l'éventualité de transformer des B géomètres en emplois administratifs** pour permettre le retour dans les départements !

Comment parler GPEC en occultant complètement les prévisions de départs en retraite et les besoins en matière de recrutement ? Ça démontre **l'aveuglement** de la DG qui compte faire de la gestion prévisionnelle des emplois sous le prisme exclusivement budgétaire des suppressions d'emplois.

F.O.-DGFIP à une nouvelle fois dénoncé la réduction de la formation initiale des géomètres. La DG justifie son choix découlant, selon elle, de l'évolution constante des missions. La durée de la formation initiale antérieure correspondait à une stabilité du métier. Aujourd'hui, ses **profondes évolutions** malmène ce modèle et rendait nécessaire de rééquilibrer formation initiale et continue, dans une logique de parcours complémentaire obligatoire afin de l'adapter au contexte local.

Le sous-directeur se fait l'avocat de la réforme au travers d'affirmations bien senties telles que « le tutorat dans les petits services, c'est embêtant, mais avant j'avais des directeurs qui se plaignaient de former des stagiaires pour les voisins », « J'entends néanmoins quand vous dites que le tutorat est difficile à exercer ».

Circulez, il n'y a rien à voir ! Même si on sait que le tutorat et la formation continue posent problème.

SURF SUR LA DERNIÈRE VAGUE

Un point sur **SURF** est effectué suite à son **ouverture le 17 novembre dernier** avec la reprise des fiches de surveillance existant sous LASCOT, à hauteur de **1,12 millions de fiches** au-delà des travaux de fiabilisation préalables.

Cela représente **39 % de fiches en état « à fiabiliser »** avec des **situations disparates selon les départements** créant des ralentissements.

La DG est consciente des difficultés rencontrées mais aujourd'hui les travaux de chargement sont achevés. Elle note un **retour de la fluidité** grâce au palier du 10 janvier 2023 qui résout des problèmes tels que ceux des Ventes en État Futur d'achèvement avec en février, la possibilité de valider le bloc-note en dehors de la mise à jour des fiches.

49 % des fiches en anomalie sont fiabilisées au 16 janvier.

La logique d'**évolution en milieu d'année** avec la version V2 prendra en compte, de manière automatisée, les modifications saisies sous MAJIC.

Pour **F.O.-DGFIP**, la mise en œuvre des **outils liés à GMBI pose encore de sérieux problèmes** chez nos collègues des services fonciers. Cela démontre surtout que **la DG n'a pas suffisamment anticipé** leur mise en place, occasionnant une **surcharge de travail, stress et inquiétude** pour les agents.

FONCIER ÉNERVANT

Un point est fait sur la représentation du bâti dans le cadre du Foncier Innovant. Un **test d'expérimentation aura lieu sur la 2^{ème} quinzaine de février** avec l'exploitation de la prise de vue aérienne provenant de l'Intelligence Artificielle (IA) avec l'entrée sur PCI (Plan Cadastral Informatisé) via l'interface de visualisation ICAD.

Le chef de service est conscient que les reports de formes ne seront pas exacts et qu'**il faudra encore aller sur le terrain pour en vérifier la véracité.**

Il précise que **la transformation du métier foncier sur la base de l'IA n'a pas vocation à s'arrêter et va au contraire s'accélérer.**

F.O.-DGFIP a tenu à rappeler son **opposition à la généralisation** du foncier innovant.

PLATE FORME ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS (OGE)

La DG évoque la mise en place d'une **plateforme commune de gestion des Documents d'Arpentage (DA)** avec les géomètres experts avec l'objectif de **faciliter le traitement des DA**. Selon la DG, celle-ci n'empêchera pas le travail de vérification des géomètres. Il n'y aura pas de validation automatique des DA mais une **transmission automatique de la décision du service aux géomètres experts**. Le processus de vérification restera identique à aujourd'hui.

F.O.-DGFIP a rappelé son **opposition à la mise en œuvre du décret n° 2010-983 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des géomètres** modifié par décret du 26 septembre 2022.

La réponse de la DG est édifiante. En l'absence d'inspecteur cadastre, ce sont les géomètres qui vérifiaient les DA, donc la publication du décret n'est qu'une mise à jour.

F.O.-DGFIP s'interroge sur le **nombre de 12 DA vérifiés par jour selon les données de la DG bien au dessus de la réalité de terrain**. La Direction Générale explique à raison de 200 000 DA par an, cela correspond à **une moyenne** de 12 DA par jour tenant compte des situations plus ou moins complexes.

La DG explique la méthode appliquée sur cet exercice de GPEC :

- Calibrage du besoin global en terme d'emplois des géomètres en se demandant quelles sont les missions qui leur sont dévolues et qui font appel à la technicité, répondant à leur formation...
- Hypothèse de 50 % de levé par l'IA,
- Gestion des DA,
- Missions qui relèveront des géomètres de façon pérenne avec identification des missions qui doivent être réalisées par les géomètres et ne peuvent l'être que par eux,
- Travaux de remaniement,
- Travaux fiscaux et notamment ceux liés aux Commissions Communales des Impôts Directs (CCID),
- Nombre d'implantations par département avec un réalignement du TAGERFIP.

F.O.-DGFIP restera vigilant et **continuera à défendre le cœur de métier des géomètres du cadastre.**

VOLET SÉCURITÉ

Le chef du service Gestion Fiscale propose un premier échange sur le volet sécurité des géomètres suite au drame de Bullecourt, précisant qu'un **Groupe de travail dédié aux agents « nomades » se déroulera mi-avril.**

F.O.-DGFIP souhaite que tous les **outils de prévention** soient mis en œuvre afin d'accompagner les agents dans l'élaboration des fiches de signalements. Il en est ainsi notamment des formations, annotations DUERP et PAP, Équipements de Protection Individuelle.

F.O.-DGFIP rappelle enfin que tous **les agents amenés à se déplacer refusent d'être cantonnés au bureau au motif de la sécurité.**

